



7 avril 2008

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE LANNION

RESIDENCES COSMOS

Bât F – Auguste Thos

Justificatifs à fournir impérativement le jour de l'entrée au foyer

- une photocopie de la carte nationale d'identité ou de tout autre document d'identité
- attestation de stage, attestation de l'employeur, carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- les justificatifs des ressources du résidant
- en l'absence de ressource du résidant, l'acte par lequel le représentant légal se porte caution solidaire du résidant
- le RIP ou RIB du dépositaire du versement de la garantie
- le numéro de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence
- l'adresse du résidant en dehors du foyer
- l'attestation d'assurance couvrant les risques locatifs (incendie, explosion, dégâts des eaux), le risque « recours des voisins », le mobilier (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol) et la responsabilité civile du résidant.
(Surface : 12 m²)
- **Pour les mineurs :**
- l'autorisation du représentant légal à séjourner au foyer Cosmos
- le dernier avis d'imposition ou de non imposition du représentant légal

Versements à effectuer impérativement avant l'entrée au foyer

(chèque à libellé à l'ordre du Trésor Public – Foyer Cosmos)

- le premier mois de loyer et charges
- le dépôt de garantie

La Vice-Présidente du CCAS
Claudine FEJEAN